Ma commune, mon département, ma région

Les **communes** sont les plus petites subdivisions du territoire français. Le village ou la ville où tu habites est ta commune. La France est divisée en 36 000 **communes** environ.
Certaines comptent seulement quelques habitants, d'autres des milliers !
Paris est la commune la plus peuplée de France. Elle compte 2 millions d'habitants.

La commune est dirigée par un **conseil municipal** élu par les habitants. Le conseil municipal est présidé par le maire. Les **conseillers municipaux** et le maire se réunissent régulièrement pour prendre des décisions sur le fonctionnement de la commune, comme la collecte des déchets, la gestion des écoles…
Le **conseil municipal** se réunit à la **mairie**. C'est le siège administratif de la commune. La mairie se trouve dans un bâtiment qu'on appelle **l'hôtel de ville**.

La France est aussi divisée en **départements** qui regroupent plusieurs cantons. La France compte 96 départements en métropole et 5 en outre-mer. Les **départements** portent un nom et un numéro. Le code postal de ta **commune** commence généralement par le numéro de ton département.

Le **conseil départemental** dirige le **département**. Ses membres, les conseillers départementaux, sont élus par les habitants. Ils se réunissent à **l'hôtel du département**.
Le conseil départemental s'occupe, par exemple, de la gestion des collèges, des musées ou des transports du département.

La France est aussi divisée en **régions**. Les régions sont formées d'un ou de plusieurs **départements**. Depuis 2016, il y a 13 régions en métropole et 5 en outre-mer.
Les **régions** sont dirigées par le **conseil régional** élu par les habitants. Il se réunit à **l'hôtel de région**.
Le conseil régional gère les affaires de la région. Par exemple, il s'occupe de la gestion des lycées, du développement économique, de l'organisation des Trains Express Régionaux…

Chaque partie du territoire français fait partie d'une division administrative de plus en plus grande.
Ces divisions sont la commune, le canton, le département, la région.